



La G@zette du Bignolas

juin 2021

Édito du Maire

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Pour préparer dès à présent les décorations de cette année voici une liste des objets dont les assistantes maternelles auraient besoin et que vous pouvez déposer en mairie:

- Des bouteilles de lait vides



- Des bouchons en liège



- Des caisses en bois



Le maire vous emmène tous les mois à la découverte d'une entreprise ou d'une association de la commune. Ce mois-ci il s'agit de : Madame Marie DEBIEN, Présidente del'Association «Si ça vous chante »

L'association Si ça vous chante a été créée en septembre 2020. Elle recense 40 adhérents âgés de 8 à 83 ans.

La crise sanitaire a eu pour effet l'arrêt total des activités avec un espoir de reprise uniquement en septembre. Les anciens adhérents n'auront pas de cotisation à verser, uniquement les nouveaux pour un montant de 20€. Bien entendu les cours reprendront dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Vous chanterez avec Marie Debien, la présidente de l'association, dont la tâche sera de choisir avec vous la ou les chansons, en solo, duo ou en groupe qui seront adaptées à chacun.

L'association de chant est inclusive, elle met en avant des enfants en situation de handicap. Ils viennent pour la plupart de l'IME de Moulin à Sèvres-Anxaumont ou de l'ESAT Jean Debelut à St Julien l'Ars. Sur le peu de temps que l'association a fonctionné, une belle mixité s'est mise en place avec une très belle cohésion entre tous les membres qui favorise l'intégration des jeunes en situation de handicap.

À la rentrée, il y aura 3 créneaux de disponible, avec 2 cours d'essai gratuits :

- lundi 17h30-19h30 - NOUVEAU CRÉNEAU (salle Roland Copin)

- mercredi 17h-19h (salle socioculturelle)

- samedi 10h-12h (salle Roland Copin)

Vous avez la possibilité de faire 1, 2 ou 3 créneaux en fonction de vos emplois du temps. 2 spectacles sont prévus, un pour Noël et le second en juin pour clore la saison.

composition du bureau :

Mme Marie DEBIEN, Présidente
Mme Marie-paule Têtevide, Secrétaire
Mme France Melin, Trésorière

Membres : Elisa Brun, Sandra Métivier, Marie-Noëlle Rousseau, Carole Dubois et Vanessa Valade

Coordonnées de Si ça vous chante :
Adresse mail : absavoices@orange.fr

Tél. : 06 78 52 74 49



MAIRIE

1 rue du Bignolas
86800 Bignoux
Tél. : 05 49 61 21 91
Fax : 05 49 46 10 73
contact@bignoux.fr
www.bignoux.fr

f : @bignoux

**Lundi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi :**
9h-12h & 14h-17h
Mardi : 14h-19h

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 49 37 86 27
biblio_bignoux@yahoo.fr
Permanence d'accueil sur RDV :

Mardi, Mercredi et Vendredi :
14h-18h
samedi : 9h-12h

ÉCOLE PUBLIQUE

Tél. : 05 49 61 21 53
site.ac-poitiers.fr/bignoux/

CANTINE ET GARDERIE

Tél. : 05 49 61 35 40

DÉCHÈTERIES :

Bonnes

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h-17h45
Mercredi et Samedi : 8h-11h45

Sèvres-Anxaumont

Lundi, Mardi : 8h-11h45
Mercredi, Jeudi et Samedi :
14h-17h45

Saint-Julien l'Ars

**Lundi, Mercredi, Vendredi et
Samedi :** 8h-11h45 & 14h-17h45
Jeudi : 8h-11h45

Mise en Page :
Vanessa Valade
Responsable de la publication :
Emmanuel Bazile

Le mois dernier j'appelai à garder l'espoir dans une possible sortie de crise sanitaire afin que nos libertés reprennent vie, et, que tant les associations que les acteurs économiques puissent reprendre leurs activités. Cet espoir avancé trouve désormais son épilogue dans les annonces de notre Président de la République de début Mai. A la clé de ces annonces, différentes autorisations de reprise s'échelonnent sur cette fin de printemps selon des critères d'analyses, pas toujours facile à justifier, certes, mais ils existent et rythment en réalité la sortie du confinement plus que la sortie de crise sanitaire. En effet nul doute qu'il nous faudra toujours, pour une durée indéterminée, respecter les mesures de distanciation et de port de masque selon les lieux.

Ce qui me réjouit pour mon propos de ce début juin c'est la possibilité de revoir nos activités associatives reprendre vie. C'est aussi, je dois le dire, de constater dans mon entourage quotidien de Maire que nos administrés épousent avec respect les différentes possibilités de vaccination. Chaque strate de population y est petit à petit invitée et je crois pouvoir avancer que c'est une bonne situation pour lutter contre ce terrible virus.

Certes la traditionnelle « Fête du village » du troisième week-end de juin ne pourra encore se tenir cette année, ceci compte tenu des très strictes mesures de protocole dictées par la Préfecture, mais le mois d'août verra une animation nouvelle qui permettra de mettre notre bourg en tenue d'animation festive pour le 15 Août. Une grande course internationale féminine, la PICTO-CHARENTAISE, avec plus de vingt équipes françaises et étrangères, dont la célèbre espagnole MOVISTAR s'ouvrira au regard des Bignolaises et Bignolais avec une arrivée vraisemblablement spectaculaire Rue de la Croix aux Geards. La journée festive se poursuivra avec un grand marché de producteurs sur le site sportif de la Rue de la Garenne avec une animation musicale dont l'identité sera rapportée sur la prochaine gazette de juillet. Toute l'équipe Municipale sera mise à l'ouvrage autour de notre Comité des Fêtes qui couvre l'événement festif de fin de soirée. J'en appelle d'ores et déjà aux bonnes volontés pour renforcer l'équipe qui sera nécessaire pour couvrir l'organisation et sa sécurité globale. Vous pouvez dès maintenant présenter par mail ou par signalement oral à la Mairie votre candidature afin que, tous ensemble, nous soyons heureux et fiers de cette journée. Je vous remercie par avance de votre intérêt pour cette journée.

Emmanuel BAZILE.

ACTION SOLIDAIRE : Une famille, très impliquée dans la vie locale, est actuellement confrontée à un souci de soutien scolaire pour un enfant rencontrant passagèrement des problèmes de santé. Nous souhaitons apporter tout notre soutien à cette famille et, à cet effet, nous lançons cette information afin de pouvoir recenser une ou deux personnes capables de soutenir bénévolement cet enfant dans ses travaux scolaires à domicile pendant 5 à 6 semaines. Il est élève de 5^{ème} et le besoin porte principalement sur le suivi de son maintien en français et en mathématiques. Nous remercions par avance toute personne qui sera sensibilisée par cet appel et se signalera à la Mairie en toute discrétion auprès de Monsieur AUDONNET, Adjoint à l'Action Sociale, la Solidarité et la Citoyenneté.

La Municipalité.

Le Carné Social, Solidaire et Citoyen

“Le véritable amour est inséparable de la générosité, plus il donne et plus il reçoit”

Jean-Jacques ROUSSEAU,

La Solidarité (Appel)

Un petit bout de terrain non cultivé, précédemment à usage de jardin potager, aujourd'hui propriété de la commune est endormi et ne demande qu'à reprendre vie, au cœur du bourg, dans un esprit de solidarité alimentaire. Pourquoi ne pas mobiliser quelques bonnes volontés adeptes du jardinage pour le mettre en éveil. Un partenariat avec Vienne et

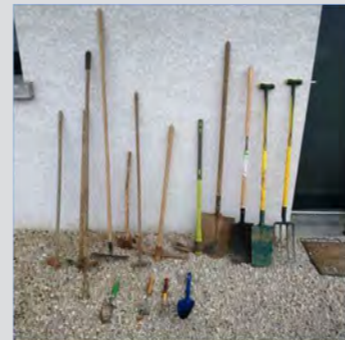


Moulière Solidarité nous permet d'obtenir plusieurs dizaines de kg de plants de légumes pour en faire bénéficier les plus démunis en cette période difficile d'accroissement du chômage. Large de 5 m utiles et long d'environ 25 à 30m, il offre la possibilité de produire dans l'effort collectif des légumes naturels et sains. À l'heure où la solidarité a repris un peu d'élan face aux règles privatives de liberté, pourquoi ne pas la prolonger en cette période de sortie de confinement. Nous avons plaisir à voir de beaux jardins qui bordent les rues dans notre petit mais charmant village, il existe donc de bons jardiniers qui pourraient apporter ponctuellement leur concours et conseils quelques heures par-ci par-là. Nous y voyons là l'occasion de faire vivre un petit coin de lien social largement mis à l'épreuve depuis un an déjà. Nous restons bien sûr à votre disposition en Mairie pour débattre de ce sujet et démontrer que Bignoux n'est pas en reste dans le domaine de la solidarité alimentaire directe.

Par ailleurs, il vient de nous être proposé une parcelle en l'état de verger qui pourrait également recevoir un espace Jardin potager en bordure du Chemin qui relie la route de Château-Fromage au chemin de Vaujallais. Nous souhaitons vivement que son aménagement prenne vie. La solidarité n'a pas dit son dernier mot en notre Commune et la mobilisation des énergies individuelles au service du collectif sera, n'en doutons nullement, un outil de soutien aux détrences nouvelles causées par cette crise sanitaire interminable.

Recherche d'outils de petit jardinage : (Appel)

Lors de l'assemblée générale de V.M.S le 18 mai dernier, il a été mis en évidence le besoin d'achalander « le pôle outils à mains » de jardinage afin de profiter au maximum des bonnes volontés sur les différents sites. Si vous avez pelles, pioches, binettes, râteliers, plantoirs, bêches, griffes, fourches qui ne servent plus, etc... Vos dons seront les bienvenus et fortement appréciés. Vous pouvez les faire passer via notre mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat. Merci par avance de votre adhésion à cet appel.



Règlement Sanitaire Départemental : (Information)

Malgré le temps quelque peu maussade ces derniers temps le moment est venu de réaliser les travaux d'entretien des espaces privatifs chez les particuliers ainsi que du bricolage susceptible de causer une gêne pour le voisinage, notamment en raison du niveau sonore de l'activité.

Le règlement sanitaire départemental fixe les jours et heures d'autorisation pour ces activités, il paraît opportun de les rappeler pour agir dans la conservation des bonnes relations de voisinage.

Du lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h00.

Le samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

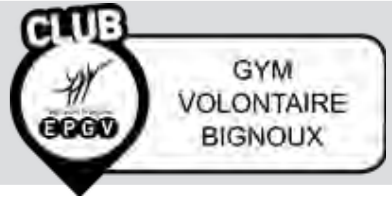
Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00.

Par ailleurs il convient de noter que les déchets verts résultant de cet entretien visé ci-dessus doivent être emmenés à la déchetterie car tout feu de déchets verts est interdit dans la Vienne. (Art. 10 / Arrêté 2017-SIDPC-014)



GYM VOLONTAIRE

L'assemblée générale de la Gym Volontaire aura lieu le **mercredi 16 juin à 20h à la salle socio-culturelle** de Bignoux. Bignolaises, Bignolais, vous y êtes cordialement invités.



Nous espérons que tous les ateliers reprendront dès le 1^{er} septembre 2021 et sans contrainte sanitaire ; par ailleurs, vous avez toujours la possibilité d'adhérer au groupe « Carrefour des Âges » ; d'ores et déjà, vous pouvez contacter :

- Jacques ROCHE au 06.09.52.04.95

- Didier ANGER au 06.98.43.43.02

Nous vous proposons les activités suivantes :

- **MARCHE** (par groupe de 6 marcheurs – activité ininterrompue), le mardi autour de Bignoux et jeudi à l'extérieur de Bignoux. Départ 8h30 (parking de la salle socioculturelle) ; vous pouvez contacter Didier Anger au 06.98.43.43.02.

- **ART FLORAL**, reprise début septembre ; vous pouvez contacter Gisèle Montagne au 06.22.17.01.41.

- **INFORMATIQUE**, reprise début septembre. Nous sommes toujours dans l'attente d'un(e) intervenant(e) souhaitant animer l'activité informatique.

- **COUTURE**, reprise début septembre ; vous pouvez contacter Patricia Hébras au 06.27.51.01.30.

Convivialité, rencontre et échange sont les mots-clés qui caractérisent l'association « Carrefour des Âges ». **Venez nous rejoindre.**

Une Assemblée Générale est prévue le 14 octobre 2021 à 10h30 afin de procéder à l'élection du nouveau bureau et sera suivie du traditionnel repas (sous toutes réserves de nouvelles mesures sanitaires) ; toutes les personnes désirant intégrer le bureau, sont les bienvenues.

En attendant, prenez soin de vous.

le Bureau

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES LES 20 ET 27 JUIN 2021.

L'organisation concomitante des deux élections nécessite forcément beaucoup de rigueur et d'adaptation à la situation en fonction des exigences complémentaires apportées par le protocole sanitaire. Il n'est pas envisagé de changement de lieu de vote. La salle Roland COPIN sera donc utilisée comme à l'habitude.

Il n'est pas établi de nouvelle carte pour ces élections à l'exception des nouveaux inscrits. Il est suggéré de venir avec votre propre stylo pour signer et il est même fortement recommandé d'apporter vos propres bulletins de vote que vous aurez reçu dans les enveloppes de propagande électorale. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Enfin il faudra témoigner de patience dans les files de votants et, bien sûr, respecter les gestes barrières. Distanciation sociale, port du masque, gel hydroalcoolique en entrée et en sortie de bureau de vote seront à l'ordre du jour. Merci par avance pour votre compréhension et votre participation au bon déroulement de cette journée de vote.



PATRIMOINE BIGNOLAIS - YOGA

Petite lueur d'espoir pour ce mois de juin pour la reprise de nos activités ?

Nous vous informerons en temps voulu dès que les directives nous seront données

En attendant, continuons notre chemin sur les traces du passé. Parlons du mois de juin et ses coutumes.

Juin et les feux de la Saint Jean

La belle saison et ses journées qui n'en finissent plus est une période festive, de joie et de prospérité, vénérée par les hommes depuis fort longtemps. Des feux étaient allumés à la St Jean (le 24 juin) dans la plupart des communes de France. C'est le saint du solstice d'été.

Ces traditionnels feux marquaient autrefois le début de l'été. Ils avaient lieu généralement dans la nuit du 23 au 24 juin. Ces feux étaient faits de brasées de bois que l'on empilait en tas autour d'un grand arbre coupé qui servait de mât, décoré d'un bouquet de saison.



Il revenait au doyen de la commune, quelquefois au curé de la paroisse ou au Maire, d'allumer le feu dès la nuit tombée. C'était l'occasion pour les habitants de se rassembler autour de ce feu, en faisant une ronde et en chantant à tue-tête. Les plus lestes s'empressaient de sauter le brasier dès que le feu commençait à décliner. Des superstitions et croyances magiques étaient liées à ces feux de joie.

Dans le Poitou, on jetait des pierres dans le brasier pour les récupérer ensuite et les placer dans les champs de raves : plus grosses étaient les pierres, plus grosses étaient les raves. De quoi faire des jaloux !

En Gironde, celui qui voulait de l'argent toute l'année devait tourner autour du feu en y jetant une pièce, qu'il lui fallait retrouver dans les cendres et conserver précieusement.

En Charente, balancer son petit enfant au dessus du feu, neuf fois, c'était lui assurer une croissance rapide.

Sauter par-dessus le feu était aussi un rite très fréquent. On disait tantôt que le saut permettrait de se marier dans l'année, tantôt qu'il portait bonheur ou qu'il donnait force aux os et préservait des rhumatismes... Une fois le feu éteint, chacun rentrait chez soi avec un tison. La tradition populaire affirme qu'on pouvait le saisir sans risque car le feu de St Jean ne brûle pas.



Placé dans une armoire ou près du lit des parents, conservé jusqu'à la St Jean prochaine, il devait préserver la maison de l'incendie, de la foudre et de certaines maladies ; on pouvait aussi en placer un morceau dans son champ pour protéger ses récoltes de la grêle. Les cendres de ce feu pouvaient également être utilisées car on leur attribuait des vertus bienfaitrices.

Rêves ou réalités ? Le mystère demeure..... Ces coutumes se sont éteintes vers la moitié du 20^e siècle.

Dictons : Le temps qu'il fait en juin, le trois, sera le temps du mois

S'il pleut à la St Médard (8 juin) il pleut quarante jours plus tard, à moins que Barnabé (11 juin) ne lui coupe l'herbe au pied

Pluie de St Jean, pluie pour longtemps



Communauté urbaine de Grand-Poitiers



Crédit Photo Yann Gachet - Grand-Poitiers

La Communauté urbaine de Grand Poitiers dispose de larges compétences qui touchent très directement le quotidien des habitants des 40 communes qui la composent. Voirie, mobilités, gestion des déchets, développement économique, assainissement... sont autant de services à la population portés par Grand Poitiers qui assume également l'entretien de l'ensemble de son patrimoine communautaire (bâtiments, équipements sportifs, déchetteries, pistes cyclables...). La collectivité souhaite renforcer le rayonnement de la culture et du sport et les rendre accessibles à toutes et à tous, inventer de nouvelles solidarités et soutenir les communes qui portent des projets adaptés à la réalité du terrain.

Sur la commune de Bignoux, Grand Poitiers a notamment soutenu des travaux d'accessibilité des bâtiments publics, des aménagements de voirie ou encore des actions en faveur de la biodiversité.

Les élu.es de Grand Poitiers viennent de se doter d'une stratégie de mandat qui place au cœur de ses priorités la transition écologique et les solidarités envers les habitants et envers les 40 communes de son territoire. Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse dès 2021, la Communauté urbaine de Grand Poitiers s'est dotée d'une stratégie financière qui combine la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la recherche de partenariats financiers extérieurs et la fiscalité qui permet de dégager 8 millions d'euros nécessaires à l'amélioration des services et aux investissements qu'elle doit déployer partout sur le territoire dans un lien de proximité avec les communes.

Florence JARDIN, Présidente de Grand-Poitiers

Une présentation simplifiée pour mieux connaître notre intercommunalité de rattachement, mais aussi le rôle et les compétences du Vice-Président, Emmanuel BAZILE, Maire de notre Commune.

Définition

La communauté urbaine est un EPCI regroupant plusieurs communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Les communautés urbaines créées depuis la loi du 12 juillet 1999 doivent constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

La communauté urbaine de GP se compose de 40 communes pour une population avoisinant les 200 000 habitants.

Grand-Poitiers possède plusieurs instances :

Le bureau communautaire (composé de la présidente et des vice-président(e)s soit 30 personnes au total).

Le conseil communautaire (composé de 86 conseillers-ères communautaires et 33 suppléants-es élus-es).

La conférence des Maires (composée des 40 maires des communes de Grand-Poitiers).

Les commissions thématiques (composées d'élus communautaires et d'élus communaux).

La Compétence communautaire

Dans l'exercice de ces compétences, la Communauté urbaine n'a pas vocation à centraliser. Des pôles de services publics sont répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal pour maintenir et préserver une proximité avec les citoyens en créant des relais de service sur le territoire.

La Communauté urbaine doit gérer sur son territoire des compétences, regroupées selon 7 domaines. La mise en application sur le territoire de ces compétences peut être différente en fonction des communes : celles-ci gardent une certaine autonomie sur de nombreux domaines.

— Le développement et aménagement économique, social et culture



- Zone d'activités et développement économique
- Equipement d'intérêts communautaires sportifs, socio-culturels et culturels
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Equipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Développement numérique du territoire et infrastructures de télécommunication
- Actions et équipements pour le développement du tourisme
- Animation et sauvegarde du patrimoine

— L'aménagement de l'espace communautaire



- Transports urbains et non urbains
- Voirie
- Parcs et aires de stationnement
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Plan de déplacement urbain
- Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire (Seulement à Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoit, Vouneuil-sous-Biard)
- Constitution de réserves foncières

Taxe d'aménagement : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). (Prévision à 5 000.00 € établie sur la base des autorisations délivrées)

Excédent d'investissement : Le compte administratif de 2020 présente un excédent de 295 108.21€ reporté en 2021

Les opérations budgétaires d'investissement projetées sur l'exercice et qui sont l'objet de demandes de subventions diverses sont les suivantes :



Compte	Intitulé de l'opération	Montant
21318	Opération 152 - Accessibilité PMR	11 325,65
21318	Opération 153 - Normes diverses de sécurité	17 667,74
	Opération 154 - Travaux bâtiments	130 775,43
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	50 775,43
2188	Opération 155 - Développement du numérique	6 480,00
21578	Opération 156 - Mobilier urbain	5 334,00
	Total des dépenses des opérations	171582,82

V. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET :

Nouveau cimetière (Fin en 2031)		
Montant à recouvrer	Capital	Intérêts
Septembre 2021 : 10 922.05	9 373.17	1 548.88
10 922.05	9 373.17	1 548.88

Salle socioculturelle (Fin en 2033)		
Montant à recouvrer	Capital	Intérêts
Mars 2021 : 2 594,99 €	2 090,27 €	504,72 €
Juin 2021 : 2 594,99 €	2 099,15 €	495,84 €
Septembre 2021 : 2 594,99 €	2 108,07 €	486,92 €
Décembre 2021 : 2 594,99 €	2 117,03 €	477,96 €
10 379,96 €	8 414,52 €	1 965,44 €

Salle socioculturelle (Fin en 2023)		
Montant à recouvrer	Capital	Intérêts
Mars 2021 : 2 100.83	1 839.64	261.19
Juin 2021 : 2 100.83	1 860.10	240.73
Septembre 2021 : 2 100.83	1 880.80	220.03
Décembre 2021 : 2 100.83	1 901.72	199.11
8 403.32	7 482.26	921.06

L'encours de la dette au 01/01/2021 est à : 241 406,00 €

IV. La section d'investissement votée en 2021.

Autant la section fonctionnement présente des notions de dépenses régulières et incontournables liées au quotidien, autant la section investissement se détache totalement de cette situation. Elle est liée aux réalisations des projets annoncés lors de la campagne électorale municipale, et/ou à ceux qui se présentent comme des variantes ou évolutions indispensables pour la commune et ses habitants.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilés	30 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 490,92
2031 - Frais d'études, de recherche de dév. et frais d'insertion	30 000,00	13 - Subventions d'investissement reçues	29 500,00
204 - Subventions d'équipement versées	24 864,00	01 - Excédent d'investissement reporté	295 108,21
21 - immobilisations corporelles	110 917,18	Total des recettes réelles hors opérations	345 099,13
020 - Dépenses imprévues	11 744,59	021 - Virement de la section fonctionnement	37 618,34
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 473,98	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 865,10
Total des dépenses hors opérations	218 999,75	Total des recettes d'ordre	45 483,44
Dépenses des opérations	171 582,82		
Total général des dépenses	390 582,57		390 582,57



— L'équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Aide au logement social



— La politique de la ville

- Dispositif d'insertion économique et sociale
- Prévention de la délinquance

— Les services d'intérêt collectif

- Eau et assainissement
- Nouveaux cimetières (investissement)
- Participation aux services d'incendie et de secours
- Contribution à la transition énergétique
- Réseau de chaleur et de froid
- Concession de distribution publique d'électricité et de gaz
- Infrastructure de charge de véhicules électriques



— La protection de l'environnement et du cadre de vie

- Qualité de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Collecte et traitement des déchets
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie



Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études diverses, de travaux multiples, de matériel, de mobilier, d'équipement informatique... On note également le versement obligatoire d'une subvention dite « Aide à la pierre » pour la construction de 9 logements sociaux rue des chaudrons. (Environ 13 000,00€)

- En recettes : Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subvention pour l'acquisition d'un camion de service pour le pôle technique ou la rénovation de la toiture de la salle Roland COPIN).

Notre budget investissement est voté par opération. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de mêmes ordres sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire appelé « Opération ». L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté au sein d'une opération et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif annuel.

Les principales recettes d'investissement attendues :

Subvention du département : ACTIV sur les opérations éligibles ci-dessus (29 500.00 €)

FCTVA : Fonds de Compensation pour la TVA. (15 490,92€)

C'est une dotation versée (année N+2) aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404% depuis 2015), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement. Elles ne peuvent pas la récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en qualité d'autorités publiques.

— L'aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

De plus, la Communauté urbaine a repris le 1er janvier 2017 toutes les autres compétences exercées par les 5 intercommunalités (actions sociales, activités culturelles et sportives...) sur leur ancien périmètre. La Communauté urbaine a un délai maximum de 2 ans pour décider si elle conserve ces compétences et, dans ce cas, elle devra les étendre à l'ensemble de la communauté ou bien si elle les restitue aux communes ou à des groupes de communes.



Emmanuel BAZILE, une action quotidienne au sein de la mission publique communautaire

Notre Maire est Vice-Président en charge du Patrimoine Intercommunal, de la Rénovation Énergétique et des Établissements Recevant du Public

— Patrimoine Intercommunal

Gestion de tout le patrimoine appartenant à Grand-Poitiers soit 440 000 m² de patrimoine sur la communauté urbaine (Entretien des bâtiments, réhabilitation et construction de nouveaux aménagements...) en lien avec les autres délégations telles que le sport, la culture, le tourisme...

— Rénovation Énergétique

Procéder aux travaux de rénovation énergétique en utilisant les nouvelles énergies, les ENR (énergies renouvelables) pour diminuer les coûts de fonctionnement (électricité, gaz, fioul...).

— Etablissement Recevant du Public

Procéder aux commissions de sécurité et à leur suivi avec les services du SDIS Vienne des bâtiments recevant du public soit environ 15 000 établissements.

Contrairement aux élus municipaux, les élus communautaires ne sont pas élus sur un programme.

Chaque vice-Président-e a travaillé et a présenté en Conseil Communautaire sa feuille de route pour le mandat 2021-2026, celles-ci ont été validées lors du dernier C.C. du 7 mai 2021.

Présentation des travaux qu'il mène au quotidien :

- **Donner** une définition de l'intérêt communautaire qui orientera les modes de gestion du patrimoine communautaire vers la sobriété
- **Définir** les critères et conditions d'accueil des usagers du patrimoine communautaire
- **Améliorer** la connaissance collective du patrimoine communautaire pour en assurer une utilisation plus sobre et partager les conditions d'entretien de celui-ci avec les utilisateurs, qu'il s'agisse des autres délégations, des communes ou du grand public
- **Mettre la gestion** du patrimoine communautaire au service de la transition écologique du territoire en lien avec les autres délégations
- **Poser** la question de l'autonomie technique de la collectivité en matière d'intervention sur le patrimoine communautaire.

3-1 : Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales (chapitre 011 à 231 841, 88€) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, les combustibles et le carburant, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les dépenses de déplacements scolaires, les primes d'assurance en diverses responsabilités, les honoraires, les cérémonies et les animations. Ce poste de lourdes charges incontournables est totalement exposé aux variations des coûts de fournitures de tous ordres. (Rarement en baisse, notons-le au passage...)



Les dépenses de personnel (chapitre 012 à 418 050.00 €) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail ainsi que les sommes versées au titre des œuvres sociales (CNAS). Elle se trouve, en cette année 2021, toujours assez élevée en rapport avec notre potentiel de recettes. Comme indiqué précédemment la part de la réorganisation du secrétariat de Mairie impacte assez fortement ce chapitre, mais chacun s'accorde à dire que la démarche était une priorité absolue dans la quête d'une optimisation du fonctionnement futur. Nous ne sommes pas particulièrement exigeants mais l'administration municipale impose des écritures juridiquement fiables et des règles d'organisation à minima sur lesquelles nous ne pouvons tolérer de laisser-aller. Ajoutons à l'appui de ce propos les rapports oraux de notre trésorerie, celui écrit de l'URSSAF et celui, également écrit et motivé, des Archives départementales actés en fin d'exercice 2020 nous le rappellent fortement.

L'atténuation de produits (chapitre 014 à 78 914.00 €) : Ce chapitre comprend pour notre part uniquement le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) instauré lors de la Réforme de la fiscalité pour 2010 qui a supprimé la taxe professionnelle. Il est un peu lourd à supporter et affecte violemment nos recettes de fonctionnement.

Les charges de gestion courante (chapitre 65 à 67 400.00 €) : il s'agit des charges relatives au versement des indemnités de fonction des maire, adjoints et conseillers municipaux délégués ainsi que les cotisations de retraite y afférant. Les subventions versées aux associations émarginent également à ce chapitre ainsi que les besoins de financement de l'action sociale communale envers sa population.

Les charges financières (chapitre 66 à 5 000.00 €) : Ce sont les intérêts des emprunts contractés pour la réalisation des projets d'investissement. Le remboursement du capital étant pour sa part pris en charge dans la section investissement (Dépenses).

Les dépenses imprévues (chapitre 022 à 10 000.00€) : Cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal. Si elle n'est pas activée, elle a une valeur de réserve de trésorerie. Cependant pour cet exercice exceptionnellement, elle sera l'objet d'un prélèvement budgétaire pour régulariser les dettes URSSAF de 2018 et 2019 qui nous sont tout juste imposées. Elles concernent les rappels de cotisations dues sur les versements des indemnités du maire Hervé GARCIA (6 800.00€, ainsi que la régularisation des avantages en nature servis aux personnels du service scolaire qui bénéficiaient d'un repas gratuit pour ces deux mêmes années (1 600.00€).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections. (Chapitre 042 à 45 483,44€) Mouvements d'ordre budgétaire qui ne représentent pas de dépenses réelles. Transfert qui permet de prendre en charge les remboursements de capital des emprunts, outre celles des intérêts qui sont à la charge de la section fonctionnement.

En conclusion, ce budget de dépenses de fonctionnement est présenté avec le maximum de réserves sur chaque chapitre afin de se préserver d'établir des décisions modificatives en cours d'exercice.

A cela il faut ajouter le poste d'adjoint technique contractuel correspondant une mise à disposition d'un agent du Centre de gestion territorial pour le poste d'ATSEM vacant ci-dessus.

Le poste vacant d'adjoint administratif au 01.03.2021 est supprimé depuis le 12/04/2021, l'agent occupant ce poste ayant démissionné au 01/03/2021.

3 La section de fonctionnement votée le 12/04/2021 :



Le budget de fonctionnement permet, en l'état, d'assurer le fonctionnement au quotidien. L'ouverture des crédits, en dépenses, par chapitre est volontairement « un peu large » pour faire face aux éventuelles dépenses susceptibles de nous surprendre via d'éventuelles augmentations de tarifs sur les énergies, les produits d'entretien ou de consommation alimentaire, le « marché » étant assez instable en cette période de crise sanitaire. Notons tout de même que nous devrions, sans optimisme exagéré, percevoir l'avantage de notre adhésion au groupement de commandes de Grand-Poitiers C.U. dans tous les domaines touchés par nos besoins. Rappelons que ce fut le cas en 2020 pour ce qui concerne l'achat des véhicules du service technique avec une économie exceptionnelle de plus de 30 000,00€

Dans cette construction budgétaire, nous ne pouvons omettre de signaler que 2021 sera un exercice plus consommateur en charges de personnels compte tenu de notre volonté de reconstruire une organisation à la hauteur des besoins de notre service administratif. Nous savons qu'il en était ainsi chez nos prédécesseurs et, le constat aidant, nous poursuivons la démarche jusqu'à son terme.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011- Charges à caractère général	231 841,88	013- Atténuations de charges	21 200.00
12- Charges de personnel et frais assimilés	418 050,00	70- Produits des services, domaine et ventes diverses	41 540.00
014- Atténuations de produits	78 914,00	73- Impôts et taxes	453 286.00
65- Autres charges de gestion courante	67 400,00	74- Dotations, subventions et participations	138 540.00
66- Charges financières	5 000,00	75- Autres produits de gestion courante	3 100.00
67- Charges exceptionnelles	1 300,00	76- Produits financiers	100.00
022- Dépenses imprévues	10 000,00	77- Produits exceptionnels	3 100.00
		002- Excédent de fonctionnement reporté	185 649.34
Total des dépenses réelles	812 505,88	Total des recettes réelles	846 515,34
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 483,44	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 473.98
TOTAL	857 989.32	TOTAL	857 989.32

Cette section de fonctionnement comporte l'ensemble des dépenses mais aussi des recettes nécessaires au fonctionnement de nos services communaux.

Comme en dépenses, la tendance de la construction budgétaire est voulue particulièrement prudente en recettes. La conjugaison des deux attitudes ici exposées devrait permettre d'obtenir un résultat proche de l'équilibre même si, au demeurant, il s'affiche consommateur de trésorerie. Il en était de même en 2020 et au final le résultat s'avère positif avec une très légère majoration des excédents sur les deux sections à 15 980,18€.



MAIRIE

1 rue du Bignolas
86800 Bignoux
Tél. : 05 49 61 21 91
Fax : 05 49 46 10 73
contact@bignoux.fr
www.bignoux.fr
f : @bignoux

Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :
9h-12h & 14h-17h
Mardi : 14h-19h

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 49 37 86 27
biblio_bignoux@yahoo.fr
Permanence d'accueil sur RDV :
Mardi, Mercredi et Vendredi :
14h-18h
samedi : 9h-12h

ÉCOLE PUBLIQUE

Tél. : 05 49 61 21 53
site.ac-poitiers.fr/bignoux/

CANTINE ET GARDERIE

Tél. : 05 49 61 35 40

DÉCHÈTERIES :

Bonnes

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h-17h45
Mercredi et Samedi : 8h-11h45

Sèvres-Anxaumont

Lundi, Mardi : 8h-11h45
Mercredi, Jeudi et Samedi :
14h-17h45

Saint-Julien l'Ars

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 8h-11h45 & 14h-17h45
Jeudi : 8h-11h45

Mise en Page :
Vanessa Valade
Responsable de la publication :
Emmanuel Bazile

Spécial Budget

2021

Edito du Maire

Cette gazette spéciale budget, je l'ai voulue complète et détaillée au regard de notre première année de mandat municipal. En effet, 2021, bien que largement impactée par les effets indésirables d'une crise sanitaire, par trop usante et destructrice des initiatives diverses, sera une année pleine après les quelques mois de mise en route en 2020. L'équipe municipale que j'ai l'honneur de représenter s'efforce chaque jour de mener à bien les projets annoncés lors de notre campagne mais comme chacun sait, les freins liés à cette crise sanitaire sont multiples. Ce budget n'est donc pas celui dont nous aurions pu aimer disposer, malgré cela nous avons, en totale responsabilité, œuvré pour qu'il soit le plus dynamique possible tout en préservant le respect de la feuille d'impôt de nos concitoyens. J'ai insisté localement pour que les taux d'imposition soient "gelés" pour ce qui concerne la part communale, je vous l'avais promis en début d'année et nous l'avons respecté. Certes, l'impôt foncier bâti se présente avec une augmentation du taux mais il ne s'agit que de l'incorporation de la part départementale 2020 (disparue). Ce dispositif est voulu par le législateur afin de compenser quelque peu la perte de revenus fiscaux liés à la suppression de la taxe d'habitation. Alors, selon cette disposition, chacun peut comprendre que la seule marge de manœuvre qui s'offre désormais aux collectivités est axée sur le taux du foncier bâti et non bâti. La feuille d'impôt sera certes plus lourde pour le contribuable propriétaire malgré notre blocage local des taux, mais il s'agit des contributions à verser sur les autres colonnes que la part communale. Oh, n'y voyez pas ici un « cocorico » glorieux de votre Maire, il ne s'agit aucunement de cela. En toute connaissance des besoins de l'intercommunalité auxquels j'adhère totalement, ma volonté est d'expliquer que nous avons voulu agir en modérateur afin de ne pas faire exploser la feuille d'imposition des propriétaires locaux. Pourtant le besoin est réel, et de plus, largement augmenté du coût supplémentaire que nous impose la crise sanitaire en termes d'achats divers et de masse salariale liés au protocole quotidien.

Cette note de présentation synthétique de notre budget vous permettra de comprendre les grandes lignes de l'organisation des recettes et des dépenses nécessaires à la vie de notre commune. Vous verrez que la marge de manœuvre est très faible en section de fonctionnement et qu'il n'est pas vraiment, en l'état des charges existantes, possible de dégager les ressources qui permettraient d'alimenter un budget d'investissement qu'il faut, malgré tout, manier avec prudence.

Pour autant nous vous présentons l'ensemble des axes d'investissement qui sont prévus pour l'année 2021. Ils sont l'objet de demandes d'accompagnement de financement près de l'État et du département. Pour conclure cet édito, qui pourrait être considéré comme noir et pessimiste, je veux tout de même dire que la dynamique municipale est réelle et que nos projets verront le jour au fil des ans. La priorité n'en reste pas moins de veiller à la bonne conservation du patrimoine actuel communal et d'y réserver tout le financement qu'elle impose. Ensuite viendront les réalisations nouvelles qui afficheront cette dynamique voulue par notre équipe municipale pour le bien-être de nos concitoyens.

Emmanuel BAZILE, Maire.



Un budget 2021 prudent et réaliste

Une action axée sur l'engagement et le dynamisme d'une équipe nouvelle



Préambule :

Cette note de présentation à destination de notre population Bignolaise est construite sur la base de celle qui fut présentée en Conseil Municipal du 12 Avril dernier. Elle avait pour objectif de faciliter la prise de décision politique de tous les élus municipaux, ceci, afin de passer au vote en toute compréhension et transparence.

Selon notre vision d'élus, il est également essentiel, dans cette publication spéciale budgétaire, de présenter un relevé synthétique relatif à ce que fut la construction du budget primitif communal afin que les citoyens, eux-mêmes, puissent en saisir les enjeux dans un esprit de grande transparence. Certes, pour cet exercice 2021, la population n'aura pas été associée directement à cette construction budgétaire mais, au demeurant, nous pouvons affirmer que la consultation s'est faite au fil des mois en incluant toutes les idées et informations parvenues à notre intention. L'approche budgétaire ici présentée tente, au mieux des possibilités, **de traduire le double objectif que sont les attentes de la population d'une part, et le respect du programme électoral d'autre part.**

Ces deux axes sur lesquels s'appuie notre présentation sont, par-ci-par-là, troublés par les capacités budgétaires de notre commune, bien sûr, mais aussi par les mouvements pas toujours franchement prévisibles des dotations de l'Etat, nous ne pouvons le passer sous silence. Les difficultés de montage des dossiers de demandes de subventions diverses n'aident pas non plus à gagner en efficacité puisqu'il faut principalement prévoir les dossiers en année N-1 tant pour la Dotation de solidarité rurale (DETR) que pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La crise sanitaire pèse lourdement sur nos travaux budgétaires mais qu'il nous est totalement impossible de ne pas respecter les protocoles imposés par la voie gouvernementale. Les achats de fournitures nouvelles (Gants, Masques, gel hydroalcoolique) ajoutés au poste de travail supplémentaire créé obligatoirement pour les roulements de désinfection des locaux et mobilier scolaire et périscolaire pèsent très durement sur ce budget 2021. La dépense supplémentaire par rapport à l'avant-COVID est d'environ 13 à 15 000.00€/année pleine)

1 Le Budget : son cadre.

Un budget primitif prévisionnel rapporte toutes les dépenses et recettes obligatoires, mais aussi celles envisagées pour l'exercice en cours.

Il doit respecter les principes budgétaires, dictés par la Loi, que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il doit, aussitôt voté, être transmis au représentant de l'Etat (Au plus tard dans les 15 jours suivant son approbation).

Ainsi voté et transmis au Préfet, ce budget autorise l'ordonnateur (Le Maire) à effectuer les opérations de dépenses et de recettes qui y sont répertoriées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.



Ainsi voté, le budget communal est porté à la connaissance de la population et demeure consultable en Mairie pendant les heures d'ouverture au public, sur simple demande.

- La structure de ce budget comporte deux sections, une en fonctionnement et une en investissement :
- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses régulières annuelles telles que celles touchant aux consommations d'énergies, les fournitures diverses quotidiennes, les dépenses de personnels, ... Elle comporte également, en recettes, tous les produits de la vente de services, dotations et participations, ainsi que les impôts et taxes pour ne citer que les principales écritures visées à ces chapitres.
- **La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles et de nature à modifier le patrimoine communal. Elle reflète le plus souvent les engagements du programme électoral présenté par les élus majoritaires en place.
 - Sa construction est l'objet d'une volonté :
 - De maîtriser les dépenses dans le but de dégager de l'autofinancement pour les opérations d'investissement nécessaires au développement de la Commune et ainsi d'éviter autant que possible de passer par l'emprunt.
 - De mobiliser des subventions multidirectionnelles sur tous les projets dès lors que c'est possible.

2 Les données communales

La population de Bignoux est assez stable ces dernières années et ne nécessite pas de grandes manœuvres budgétaires pour répondre à une évolution importante. Ce point est à surveiller tout de même afin de préserver l'existence de notre école sans vivre de tragiques baisses d'effectifs.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population Municipale	1054	1059	1054	1053	1065	1071

Tableau des effectifs communaux au 01.01.2021 :

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires temps complet	Effectifs budgétaires temps non complet
Filière Administrative			
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	//
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	//
Adjoint Administratif	C	//	1 = 0.57 (Vacant 01.03.2021)
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	C	1	//
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	1 = 0.91
			1 = 0.65
Adjoint technique	C	//	1 = 0.87
			1 = 0.68
Filière culturelle			
Adjoint principal du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	//
Filière sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	//	1 = 0.90 (Vacant depuis le 01.07.2021)